



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Locaux pour le relogement des Animateurs Urbains et des S.E.M -
Lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

En raison de la réalisation du Centre d'Animation Municipal Jeunesse et Information et de la Maison Communale pour l'Emploi, les animateurs urbains, précédemment installés dans l'îlot Michelet, sont actuellement logés provisoirement au 1 rue du Musée.

Compte tenu de la volonté de maintenir cette structure sur le site de l'Espace Niortais, une étude de faisabilité à été réalisée en vue de la construction d'un immeuble permettant de les reloger définitivement, au-dessus de la rampe d'accès au garage.

De même, il a été décidé de regrouper les Sociétés d'Economie Mixte de la Ville de Niort et de les installer dans l'Espace Niortais. Cette opération a fait l'objet de l'accord du Conseil d'Administration de la SEMIE et du Directoire de la SOPAC.

La construction de ce nouvel immeuble permettrait donc de loger les SEM et les Animateurs Urbains (cf. étude et plan en annexe). Sa réalisation serait assurée par la SEMIE par une convention de mandat.

Afin que les travaux puissent être terminés en même temps que ceux de l'Hôtel Administratif Municipal, ceux-ci doivent débuter dès mai 1999. Il est donc dès à présent nécessaire de confier une mission de maîtrise d'oeuvre pour cette opération et d'en lancer la consultation tel que le prévoient les procédures de la loi MOP.

Le montant de cette opération étant estimé entre 450.000 F TTC., et 1.300.000 F H.T., la procédure dite "intermédiaire" s'applique dans ce cas. Elle implique la nomination d'une commission composée d'élus, de maîtres d'oeuvre à partir de critères tels que les références, les moyens, les compétences. Le Conseil Municipal devra désigner le maître d'oeuvre compétent après avis de cette commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer une convention de mandat avec la SEMIE pour la réalisation de ce projet,
- autoriser le Maire à lancer la consultation,
- approuver le règlement de la consultation,
- approuver la liste des membres de la commission, à savoir :

* M. le Maire, Président, ou son représentant M. Gilles FRAPPIER

* les 5 délégués, membres de la commission d'appels d'offres des marchés publics (M. GAUDUCHON, M. SAMOYAU, M. GENDREAU, M. PILLET, M. VITELLINI) ou leurs suppléants (M. DELAGARDE, M. LEON, M. ALAZARD, M. ROUILLE, M. GUERET).

* 1/3 des maîtres d'oeuvre compétents (consultation en cours)

* des personnalités compétentes en la matière (consultation en cours)

* M. le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,

* M. le Trésorier Principal Municipal ou son représentant.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)